

Référence BOAMP Avis rectificatif n°21-56419 - annonce diffusée le 29 avril 2021

Référence de TED : [2021/S 084-217458](#) - annonce diffusée le 30 avril 2021

Département(s) de publication : **34**

Annonce No **21-56419**

**I.II.VI.VII.**

## **RECTIFICATIF**

Section I : Pouvoir adjudicateur/entité adjudicatrice

I.1) NOM ET ADRESSES

COMMUNAUTE D AGGL BEZIERS MEDITERRANEE, Numéro national d'identification : 24340076900093, 39 Boulevard de Verdun, 34536, Béziers, F, Courriel : [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com) , Code NUTS : FRJ13

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.beziers-mediterranee.fr/>

Adresse du profil acheteur : <http://aglobeziers.marches-publics.info>

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur Esquisse pour la restauration et l'extension du théâtre des variétés à Béziers**

Numéro de référence : 21fs-Cp-0005-N

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71200000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

**Services**

II.1.4) Description succincte : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée souhaite créer

un nouvel espace dédié à l'art de la Scène et aux pratiques artistiques, le théâtre des variétés, en complément de l'Avant-Scène Conservatoire. Situé en plein coeur de ville, cet équipement sera constitué d'une construction nouvelle en extension de la restauration et de la réhabilitation de l'ancien théâtre des variétés, bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Une partie du site est aujourd'hui occupée par des friches qui devront être démolies dans le cadre de ce projet pour y construire l'extension d'une surface de plancher approximative de 1500m<sup>2</sup>. Une double lecture de ce projet est possible: 1/équipement qui a vocation à répondre aux besoins du conservatoire; 2/équipement structurant. Cet équipement est aussi une opportunité pour le secteur scolaire et socio-culturel. Coût prévisionnel des travaux : 6.708 M euro(s) Ht. Date de mise en service souhaitée: 09/2025

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

27 avril 2021

VI.6) RÉFÉRENCE DE L'AVIS ORIGINAL

Numéro de l'avis au JO série S : 2021/S 077-198259 du 21/04/2021

Section VII : Modifications

VII.1) Informations à rectifier ou à ajouter

VII.1.1) Motif de la modification

Modification des informations originales fournies par le pouvoir adjudicateur

VII.1.2) Texte à rectifier dans l'avis original

Numéro de section : IV.2

Au lieu de

Date : 2 juin 2021 Heure locale : 12:00

Lire

**Date : 7 juin 2021 Heure locale : 12:00**

Numéro de section : VI.3

Au lieu de :

Lire : Après la mention : 8/le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)Ajouter : 9/ La date d'ouverture des candidatures est reportée au 07/06/2021 à partir de 12h30

Numéro de section : VI.3

Au lieu de : "Les membres présentant les compétences suivantes ne peuvent se présenter que dans un groupement : architecture du patrimoine, scénographie, économie de la construction, ordonnancement, pilotage et coordination, coordination Ssi. Concernant les autres compétences, il n'y a aucune interdiction."

Lire : "Les membres présentant les compétences suivantes ne peuvent se présenter que dans un groupement que ce soit en qualité de co-traitant ou en qualité de sous-traitant : architecture du patrimoine, scénographie, économie de la construction. Concernant les autres compétences, il n'y a aucune interdiction."

VII.2) Autres informations complémentaires :

---

Département(s) de publication : 34

Annonce BOAMP No 21-51751

Annonce JOUE : [2021/S 077-198259](https://www.legifrance.gouv.fr/eli/notice/2021/04/21/BOAMP_21_51751) - annonce diffusée le 21 avril 2021

## AVIS DE CONCOURS

Directive 2014/24/UE

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSE COMMUNAUTE D'AGGL BEZIERS MEDITERRANEE, Numéro national d'identification : 24340076900093, 39 Boulevard de Verdun, 34536, Béziers, F, Courriel : [correspondreaws-france.com](mailto:correspondreaws-france.com), Code NUTS : FRJ13 Adresse(s) internet : Adresse principale : <http://www.beziers-mediterranee.fr> Adresse du profil acheteur : <http://agglbeziers.marches-publics.info>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <http://agglbeziers.marches-publics.info> Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : le ou les point(s) de contact susmentionné(s) Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées : par voie électronique à l'adresse : <http://agglbeziers.marches-publics.info>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR Organisme de droit public I.5) ACTIVITÉ

PRINCIPALES Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : **Concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur Esquisse pour la restauration et l'extension du théâtre des variétés à Béziers.** Numéro de référence : 21fs-Cp-0005-N

II.1.2) Code CPV principal : Descripteur principal : 71200000 Descripteur supplémentaire :

II.2) DESCRIPTION

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) Code CPV principal : 71200000 Descripteur supplémentaire :

II.2.4) Description des prestations : La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée souhaite créer un nouvel espace dédié à l'art de la Scène et aux pratiques artistiques, le théâtre des

variétés, en complément de l'Avant-Scène Conservatoire. Situé en plein coeur de ville, cet équipement sera constitué d'une construction nouvelle en extension de la restauration et de la réhabilitation de l'ancien théâtre des variétés, bâtiment inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques. Une partie du site est aujourd'hui occupée par des friches qui devront être démolies dans le cadre de ce projet pour y construire l'extension d'une surface de plancher approximative de 1500m<sup>2</sup>. Une double lecture de ce projet est possible: 1/équipement qui a vocation à répondre aux besoins du conservatoire; 2/équipement structurant. Cet équipement est aussi une opportunité pour le secteur scolaire et socio-culturel. Coût prévisionnel des travaux : 6.708 M euro(s) Ht. Date de mise en service souhaitée: 09/2025

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non Identification du projet : Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.10) Critères de sélection des participants :

- 1/Compétence : compétences de l'équipe évaluées en regard des enjeux et de la nature du projet ;
- 2/Capacité technique et financière;
- 3/Expérience dans des projets similaires.

Situation juridique et capacité économique et financière a) Pour le groupement la lettre de candidature précisant l'identité de chacun des membres du groupement et habilitant le mandataire par ses cotraitants (ou Dc1) b) Et pour chaque membre du groupement les renseignements concernant la capacité juridique de chaque candidat : i. la déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles R.2142-1, R.2142-3, R.2141-4, R.2143-3 et R.2143-4 du Code de la commande publique ; ii. l'attestation du respect de l'obligation d'emploi mentionnée à l'article L.5242-1 à 4 du Code du travail ; c) les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise : i. déclaration concernant le chiffre d'affaires moyen global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires moyen du domaine d'activité faisant l'objet du marché, pour les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles ; ii. Preuve d'assurance pour les risques professionnels d) Kbis Références professionnelles et compétences requises a) Les renseignements concernant les capacités techniques et professionnelles de l'entreprise : i. La déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ; ii. L'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou cadre de l'entreprise, et diplômes ou certificats de formation témoignant des compétences demandées dans le cadre de ce concours (Cv...). Le manque de document justifiant de la qualification professionnelle pour une compétence entraînera la non-reconnaissance de cette compétence au sein du groupement. iii. Le Certificat d'inscription à l'ordre des architectes, obligatoirement à jour, du mandataire du groupement ou certificat d'appartenance à une organisation spécifique permettant de fournir le service dans le pays d'origine du candidat. Tout document justifiant de la qualification professionnelle manquant entraînera l'élimination du groupement. Le numéro d'inscription à l'ordre des architectes ne sera pas considéré comme un justificatif suffisant. iv. L'outillage, le matériel et l'équipement technique à la disposition du groupement pour l'exécution du marché v. L'intention de sous-traiter une partie du marché vi. Références récentes en cohérence avec le projet visé (à compléter dans les fiches no1 et 2 en version modifiable, fournis au Dcc dans les documents à compléter). b) La présentation des références et motivation :- Une note de présentation de l'équipe candidate et de son intérêt pour la mission.- La fiche no1 complétée : Présentation de l'équipe et de ses références selon le format imposé par la maîtrise d'ouvrage.- La fiche no2 complétée : Les 6 références significatives choisies de l'architecte mandataire et/ou de l'architecte du patrimoine associé en cas de groupement, et du scénographe ou des architectes du groupement dans la fiche no1 seront illustrées. Attention : les fiches no1 et 2 devront être remises par le candidat dans leur format originel (Excel et Powerpoint ou équivalent lisibles par ces

logiciels) Pour plus de précision, sur les modalités de présentation et de remise des dossiers de candidatures, voir le règlement de concours téléchargeable

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ III.

2.1) Informations relatives à la profession : La participation est réservée à une profession particulière : oui

Indiquer profession : Architecte inscrit à l'ordre des architectes (loi no 77-2 du 3/01/1977) Section IV : Procédure

#### IV.1) DESCRIPTION IV.

1.2) Type de concours Restreint Nombre de participants envisagé : 3 ou Nombre minimal : / Nombre maximal :

IV.1.7) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.1.9) Critères d'évaluation des projets :

- Qualité architecturale, mise en valeur patrimoniale et insertion urbaine en fonction des paramètres suivants (40%) : qualité architecturale du bâtiment, mise en valeur patrimoniale en conformité avec le programme, insertion de la construction dans le site, efficacité des choix architecturaux et des matériaux en matière de confort, d'acoustique, d'économie d'énergie, de développement durable et de pérennité d'exploitation.

- Qualité de la réponse au programme et à ses exigences fonctionnelles et techniques (35%) : l'adéquation du projet au programme sera appréciée au regard des paramètres suivants : qualité de la fonctionnalité de l'ensemble, et notamment qualité d'usage et de confort de la salle de spectacle et des locaux des pratiques artistiques, respect des surfaces, des prescriptions techniques, des contraintes réglementaires et fonctionnelles.

- Compatibilité du projet avec l'enveloppe financière affectée aux travaux et au planning (25%) : adéquation de l'estimation des travaux niveau esquisse avec l'estimation niveau programme et la fiabilité de cette estimation

#### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF IV.

### **2.2) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation : 2 juin 2021 – 12:00**

IV.2.3) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés : Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation : français

IV.3) RÉCOMPENSES ET JURY IV.3.1) Information sur les primes Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) Une prime sera attribuée : oui

Nombre et montant des primes à attribuer : A l'issue du concours, tous les candidats ayant remis des prestations conformes au programme bénéficieront d'une prime d'un montant de 35 000 euro(s) Ht. La rémunération du contrat de maîtrise d'oeuvre tiendra compte de la prime reçue par le lauréat. Les concurrents dont les projets auront été reçus hors délai ne pourront pas recevoir de prime. Les primes seront proposées par le jury à l'acheteur, le cas échéant, suivant les modalités de réduction ou de suppression indiquées au règlement de concours

IV.3.2) Détail des paiements à verser à tous les participants : Les modalités de réduction ou de suppression des primes sont les suivantes : - Absence de l'une des pièces demandées : projet irrégulier. Il ne sera pas analysé. L'indemnité sera réduite sur proposition du jury sans plafonnement ; - Projet présentant divers manquements au règlement du concours : projet irrégulier pour des motifs liés au non-respect partiel ou total des dispositions et règles de la procédure. Elle ne sera pas analysée. L'indemnité sera réduite sur proposition du jury sans plafonnement ; - Projet ne répondant pas aux exigences minimales traduites dans le programme : suite à l'analyse des projets et selon son degré d'insuffisance, l'indemnité pourra être réduite sans plafonnement ; - Projet jugé insuffisant en raison de la qualité médiocre et de l'imprécision des documents remis : par suite de l'analyse des projets et selon son degré d'insuffisance, l'indemnité pourra être réduite sans plafonnement .

L'absence de réponse aux questions éventuelles du jury entraînera la réduction de la prime du concurrent concerné

IV.3.3) Contrats faisant suite au concours Le(s) lauréat(s) du concours sera/seront attributaire(s) des marchés de services faisant suite au concours : oui

IV.3.4) Décision du jury La décision du jury est contraignante pour le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : non

IV.3.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

1. 1. Président du jury
2. 2. Membres de la Commission d'appel d'offres
3. 3. Personnalités ayant la même qualification ou une équivalente à celles exigées des candidats
4. 4. Personnalités dont la participation présente un intérêt particulier au regard du concours
5. 5. Membres à voix consultative

Section VI : Renseignements complémentaires

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <http://agglobeziers.marches-publics.info> -1/durée prévisionnelle : 57 mois. Elle s'étend de la notification à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement de l'ouvrage. 2/l'enveloppe prévisionnelle des travaux est fixée à 6 708 000 euro(s) ht. 3/mission de base en opération bâtiment en réhabilitation et construction neuve (esq,diag,aps,apd,dpc,pro,amt,visa,det,aor)+une mission partielle EXE pour établissement des devis quantitatifs estimatifs (Dqe) par lots + Cssi+opc4/l'équipe candidate doit être organisée obligatoirement, sous peine de rejet de la candidature, en fonction des compétences minimales suivantes : Un architecte inscrit à un tableau régional de l'ordre des architectes en application des dispositions de l'article 9 de la loi no77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture ou équivalent, mandataire du groupement; Architecture du patrimoine; Scénographie; Ingénierie Acoustique; Economie de la construction; ingénierie Structure; Ingénierie Fluides, Thermique; Ingénierie VRD; Organisation, pilotage et coordination; Coordination SSI; Qualité environnementale des bâtiments; Autre(S) compétence(s) jugée nécessaire par le candidat. En cas de groupement, la forme souhaitée par le Pouvoir Adjudicateur est un groupement conjoint avec mandataire solidaire. Le mandataire sera obligatoirement un architecte, une société d'architecture ou un groupement d'architectes diplômés et inscrit à l'ordre des architectes. D'expérience, le mandataire aura réalisé au moins un équipement de taille, de nature et/ou de complexité équivalente à l'opération envisagée. Les mandataires des groupements ont interdiction de présenter plusieurs candidatures en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre de plusieurs groupements et en qualité de membre de plusieurs groupements. Les membres présentant les compétences suivantes ne peuvent se présenter que dans un groupement : architecture du patrimoine, scénographie, économie de la construction, ordonnancement, pilotage et coordination, coordination SSI. Concernant les autres compétences, il n'y a aucune interdiction. 5/au vu des procès-verbaux et de l'avis du jury, l'acheteur choisit le ou les lauréats, et décide d'engager des négociations en vue de conclure un marché négocié sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l'article R.2122-6 du code de la commande publique. 6/ Prestations réglées par des prix forfaitaires. Avance de 10% accordée si constitution d'une garantie d'une garantie à première demande à hauteur de 100% du montant de l'avance. Prix révisibles. Délai global de paiement: 30 jours. les prestations du marché seront financées au moyen de ressources propres prélevées sur le budget principal en cours de la Communauté d'agglomération Béziers Méditerranée et/ou de subventions et/ou d'un emprunt. 7/les modalités de transmission des plis sont définies au règlement de concours. 8/le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Montpellier, 6, rue Pitot, 34063, Montpellier, F, Téléphone : (+33) 4 67 54 81 00, Courriel : greffe.ta-montpellierjuradm.fr , Fax : (+33) 4 67 54 74 10

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours : VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 16 avril 202